

LE SOL

Les sols sont composés de plusieurs couches qui se succèdent dans la profondeur. Ces parties du sol sont appelées différemment selon les corps de métier.

Selon le législateur, le sol est "la couche de terre meuble de l'écorce terrestre où peuvent pousser les plantes" (LPE, 1983). Il est composé de la couche supérieure, de la couche sous-jacente et s'arrête au sous-sol.

Parmi les spécialistes des sols, la couche supérieure est appelée "horizon A", la couche sous-jacente est dénommée "horizon B" et le sous-sol "horizon C".

La fédération Suisse des entrepreneurs parle de "terre végétale", "terre minérale" et de "matériaux d'excavation".

Les [normes](#) SN 640 581a, SN 640 582 et SN 640 583 parlent de "matériaux terreux issus de la couche supérieure du sol", de "matériaux terreux issus de la couche sous-jacente du sol" et de "matériaux d'excavation".

Enfin, dans le jargon des métiers de la construction, on désigne parfois la première couche du sol comme "la terre végétale" et la deuxième couche du sol comme "le topsoil".

Tab. 1 > Résumé de la terminologie utilisée selon la situation et la langue

Pédologie	Chantier	français	allemand	italien	anglais
Horizons organo-minéraux (horizon A)	Terre végétale	Couche supérieure du sol	Oberboden	Strato superiore del suolo	Topsoil
Horizons minéraux (horizon B)	Terre minérale (sous-couche, terre végétale B, couche intermédiaire)	Couche sous-jacente du sol	Unterboden	Strato inferiore del suolo	Subsoil
Horizon C	Matériaux d'excavation	Sous-sol (géologie)	Untergrund	Sottosuolo	Underground

Tiré de: "Sols et construction" (OFEV, 2015)

sol - définitions

